

Communauté d'agglomération du Val de Fensch - Etat récapitulatif des indemnités aux élus

Délibération n° DC\_2020\_009 du 2 juillet 2020

Catégorie de délégué comunautaire	Nombre d'élus concernés	Montant individuel indemnité mensuelle	Montant total mensuel	Montant total annuel
Président	1	4 278,34	4 278,34	51 340,08
Vice-président	12	1 100,31	13 203,72	158 444,64
Conseiller communautaire titulaire d'une délégation de fonction	3	732,76	2 198,28	26 379,36
Total	16	6 111,41	19 680,34	236 164,08